

Examen des connaissances théoriques sur les brevets

Résumé des spécifications de l'examen

DOMAINES DU CONTENU

Domaines L'Examen des connaissances théoriques sur les brevets évalue les concepts de connaissances en matière de brevets qui sont spécifiés dans le document *Compétences techniques du Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce*. Le tableau ci-dessous indique le pourcentage de questions par domaine :

Domaine de connaissances	% des points
Connaissances fondamentales sur les brevets ¹	34 % (+/- 5 %)
Connaissances propres à la stratégie	11 % (+/- 5 %)
Connaissances propres à la rédaction	12 % (+/- 5 %)
Connaissances propres à la poursuite	31 % (+/- 5 %)
Connaissances propres à la validité ou à la contrefaçon	12 % (+/- 5 %)

FACTEURS STRUCTURELS

Format et durée Les candidat(e)s disposent de quatre heures pour terminer l'examen administré par ordinateur. L'examen se fait dans un format à livre fermé. L'examen comprend 135 questions indépendantes à choix multiples avec quatre options de réponse, dont jusqu'à 10 % seront conçues comme des questions expérimentales non notées.

Niveau cognitif	% des points
Mémorisation ou compréhension	80 % (+/- 10 %)
Application ou analyse	20 % (+/- 10 %)

Aucune question ne vise à évaluer le niveau cognitif supérieur (« évaluation ou création »).

FACTEURS CONTEXTUELS

Contexte du client Les agent(e)s de brevets desservent un vaste éventail de clients. L'examen, dans la mesure où il renvoie aux clients, vise à respecter et à représenter la diversité des contextes des clients.

¹ Les connaissances fondamentales sur les brevets comprennent les connaissances largement applicables à de multiples domaines, y compris la stratégie, la rédaction, la poursuite, la validité et la contrefaçon.

Contexte pratique

Les agent(e)s de brevets exercent dans un éventail de contextes pratiques. L'examen, dans la mesure où il précise le contexte pratique par souci de clarté, vise à respecter et à représenter la diversité de ces contextes.

Contexte du
domaine

Les agent(e)s de brevets exercent leurs activités dans divers domaines. L'examen n'exige aucune connaissance préalable d'une technologie, d'une discipline ou d'une industrie sous-jacente particulière. Ces connaissances sont fournies, au besoin.

Remarque : Ce document est destiné à la préparation générale aux examens.